

DFGSM2 / DFGSM3 / DFASM1 / DFASM2 / DFASM3

Rentrée universitaire 2018/2019

Inscriptions administratives

RAPPEL : les étudiants qui passent des **rattrapages en Septembre** ne pourront s'inscrire que fin septembre (après les résultats de rattrapage)



NOUVEAUTE

1) CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (C.V.E.C.) :

« **Obligatoire** pour tous les étudiants, **y compris les BOURSIERS ***, inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.
Sauf les étudiants dans le cadre des échanges internationaux (ERASMUS).

* **BOURSIERS** : 2 cas :

- 1- Vous avez la notification de bourse conditionnelle = ne payent pas la CVEC
- 2- Vous n'avez pas la notification de bourse conditionnelle = payent la CVEC mais seront remboursés par le CROUS après régularisation



Avant l'inscription administrative et pour pouvoir être étudiant à l'université de Strasbourg, vous devrez **IMPERATIVEMENT** vous être acquitté de la **C.V.E.C.**

- **Connectez-vous au site du CROUS :**

MesServices.Etudiant.gouv.fr

N.B. : Il est **impératif** d'effectuer cette procédure

- ✓ montant forfaitaire de 90 euros
- ✓ « exonération » pour les 'boursiers

Après avoir réglé le montant demandé (et/ou enregistré votre « exonération » en qualité de « boursier »)



Vous pourrez obtenir **le document à télécharger**, sur lequel figurera :

- **le code permettant de procéder à l'inscription administrative à l'Université.**

2) INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE :

INSCRIVEZ-VOUS intégralement en ligne :
(**paiement et dépôt des pièces justificatives**)

➤ Inscription sur le site : www.unistra.fr

RAPPEL DE L'E.N.T. (Environnement Numérique de Travail)

- **IZLY** (restaurants universitaires) :
Vous devrez impérativement activer votre compte Izly sur www.izly.fr
Vous recevrez alors un mail d'activation sur votre boîte mail universitaire (ENT) vous permettant de confirmer votre inscription à Izly et contenant votre code secret temporaire.
- **EMPLOIS DU TEMPS** (ADE) – dans l'E.N.T. (environnement numérique de travail), veuillez consulter « mon emploi du temps » :

IMPORTANT : dans l'onglet « Mon dossier » de l'ENT, choisir ce que vous souhaitez afficher dans « Personnalisation de l'emploi du temps » sinon votre fenêtre risque de rester vide...

Merci de signaler tout problème concernant l'accès à l'emploi du temps :

- soit en remplissant un [Formulaire en ligne](#) (accessible également depuis l'onglet « Assistance » en page d'accueil de l'ENT)
- soit par courrier électronique à : support@unistra.fr
- soit par téléphone au : 03.68.85.43.21 (54321 depuis un poste en interne)

Pour l'ENT voir : [Aide à l'utilisation de l'ENT de l'Université de Strasbourg](#)

a) DEPOSEZ VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES



Formats acceptés :

- Documents : **TOUT FORMAT (pdf / png / jpeg)**
- **Photo d'identité : UNIQUEMENT JPEG**

La photo respectera les normes d'une photo d'identité classique.

Vous vérifierez que les documents soient lisibles après numérisation, les pièces illisibles ne seront pas acceptées.

b) CERTIFICAT DE SCOLARITE ET JUSTIFICATIFS

Dès l'inscription validée, vous pourrez éditer vos justificatifs via votre E.N.T. (environnement de travail UNISTRA), cf paragraphe n°1

N.B. : Onglet : « Mon dossier » >> « JUSTIFICATIFS de scolarité » >> « Certificat de scolarité »

Assistance inscriptions permanence été

du 05 juillet au 21 septembre 2018

CONTACT UNIQUEMENT PAR MAIL

med-bureau2@unistra.fr

Les dates de rentrée seront communiquées ultérieurement

1) DISTRIBUTION DES STICKERS « 2018-2019 »

UNIQUEMENT « REDOUBLANTS »

ou

ETUDIANTS DEJA INSCRITS A L'UDS EN 2016-17 OU EN 2017-2018

2) Si vous avez **été inscrit à l'Université de Strasbourg en 2016-2017 ou 2017-2018 (y compris hors PACES)** et que vous avez déjà reçu une « carte d'étudiante » de l'Université de Strasbourg :

Date : **Le Vendredi 05 octobre 2018, Matin**
à partir de 9h00 et jusqu'à 11h00
au Petit et/ou au Grand Amphi de la Faculté
4 rue Kirschleger
La salle sera précisée ultérieurement par voie d'affichage

Votre **sticker « 2018-2019 »** ne sera disponible qu'après finalisation de votre dossier d'inscription en ligne :

- Après la réception des pièces justificatives exigées en ligne
- Encaissement de votre paiement (CB) des droits de scolarité

Inutile de nous fournir une photo.
Cette carte est valable durant 3 années.

Sites web : informations à consulter : (mises à jour régulièrement)

Faculté de médecine : <http://medecine.unistra.fr>

Onglet : Formation - PACES (fascicule complet)

RAPPEL : les horaires des cours ; des TD ; des TP et des examens sont à consulter sur l'emploi du temps de l'E.N.T.

Faculté de pharmacie : <http://pharmacie.unistra.fr>

Faculté d'odontologie : <http://chirurgie-dentaire.unistra.fr>

Courriels

Faculté de médecine : [med-bureau2 @unistra.fr](mailto:med-bureau2@unistra.fr)

Faculté de pharmacie : pharma-scolarite@unistra.fr

Horaires du Bureau 2

Fermé en Août | **Septembre** : du Lundi au Jeudi : 09h à 11h et 14h à 16h
Vendredi : 09h00 à 11h00 **Fermé l'après-midi**